



Mairie

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Compte-rendu sommaire de la séance du 29 juin 2017**

### Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le dispositif mis en place par l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle en période de crise,
  - de désigner les responsables de la police municipale comme référents communaux et interlocuteurs de l'EPTB Vidourle : Messieurs Jean-Michel WEISS, Gilles CONSTANTI et Vincent LAROZE.
2. D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel.
3. D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or concernant le personnel de l'Accueil de Loisirs Périscolaire élémentaire.
4. D'approuver la convention à passer avec le Pasino de La Grande Motte pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle pour le Cinéma, les Automnales et le Festival 100% jazz,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
5. D'approuver la convention à passer avec le Centre d'Entraînement Méditerranée,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
6. D'approuver la convention à passer avec le Yacht Club de La Grande Motte,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
7. D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Cavaliers Camarguais.
8. D'attribuer une subvention d'un montant de 23.000 € à l'Avion Club du Ponant.

9. De prendre acte des informations contenues dans les rapports d'activités fournis par les délégataires des lots de plages concédés portant sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation des activités de plages pour l'exercice 2016.
10. De prendre acte des informations contenues dans le rapport fourni par la SAS CASINO sur l'exécution de la délégation de service public du Casino pour l'exercice 2015-2016.
11. De lancer la procédure de délégation de service public en vue de l'attribution de 15 lots de plage pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
  - de donner compétence à la Commission de délégation de service public pour l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures, l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre, l'analyse des offres,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
12. D'approuver le principe du recours à la procédure de délégation de service public en vue d'attribuer un contrat de concession, pour une durée de 24 ans, pour l'exploitation et l'établissement par le délégataire, d'une station de pompage et de rejet d'eau de mer et d'un réseau de transport de calories ainsi que la mise en œuvre d'équipements de production de chaleur et/ou de froid afin d'assurer la production, le transport et la distribution de chaleur et éventuellement de froid sur le territoire de la commune,
  - d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation présenté par délibération du 23 mars 2017,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public,
  - et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
13. D'approuver le coût prévisionnel des travaux d'extension du Port de La Grande Motte, de requalification des espaces publics du secteur du Port et de reconstruction de la zone technique nautique,
  - d'approuver le choix de la procédure de concours restreint pour l'attribution de la maîtrise d'oeuvre,
  - d'approuver le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de conclure un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine,
  - d'attribuer une prime à chacun des quatre candidats admis à concourir, ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement de concours, d'un montant de 40 000 € HT, soit 48 000 TTC,
  - de verser une indemnité forfaitaire de 350 € pour chacune des deux ou trois séances du jury au représentant de l'ordre des architectes et à toutes autres instances professionnelles représentatives de l'ingénierie,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure,

14. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société GRAND LARGE YACHTING un avenant n° 2 au contrat d'amodiation du lot 11, parcelle cadastrée AD184 d'une superficie de 4431m<sup>2</sup> sis, 680 avenue Robert Fages – 34280 LA GRANDE MOTTE portant contrat d'occupation au profit de la Société GRAND LARGE YACHTING,

- d'agréeer les sociétés GUNBOAT Europe et OUTREMER YACHTING en tant que sous occupante du lot 11,

15. D'approuver la mise en place de nouvelles ganivelles sur le cordon dunaire du Grand Travers (accès n° 42 à 44, 47 et n° 54 à 61), ainsi que la recherche de financement auprès du Conseil Départemental avant la réalisation des travaux.

16. De supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés par l'Etat ou de prêts conventionnés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette exonération pour les constructions aidées est, en revanche, maintenue.

17. D'approuver les nouvelles conditions d'application de la taxe de séjour : modifications des tarifs planchers et plafonds des catégories d'hébergement, création de nouvelles tranches, application de la taxe aux réseaux de location en ligne, modification des exonérations, officialisation de la procédure de taxation d'office.

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour comme suit :

Catégories d'hébergement	Ville+ Conseil Général de l'Hérault
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3,4,5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,83 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €

18. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal.
19. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Equipements Sportifs et Payants.
20. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Palais des Congrès.
21. D'approuver le Compte de Gestion 2016 des Ports de Plaisance.
22. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme.
23. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion du Palais des Congrès.
24. D'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion de la boutique OMT.
25. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Principal.
26. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Equipements Sportifs et Parkings Payants.
27. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Palais des Congrès.
28. D'approuver le Compte Administratif 2016 des Ports de Plaisance.
29. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme.
30. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Budget Principal de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion du Palais des Congrès.
31. D'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Budget Principal de l'Office de Tourisme : Gestion de la boutique OMT.

32. D'approuver l'affectation de résultat 2016 du Budget Principal de la ville.

33. D'approuver l'affectation de résultat 2016 du Budget des Ports de Plaisance.

Vu pour être affiché le 07 juillet 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 5 juillet 2017.

Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,

  
Stéphane ROSSIGNOL

